

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 JANVIER 2026**

**Délibération n°2026.01.016.B**

**Protocole d'accord transactionnel pour la prise en charge des frais suite à un dommage matériel causé au véhicule d'un tiers dans la zone artisanale des Brandeaux à Puymoyen**

**LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 00**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation** : 16 janvier 2026  
**Secrétaire de Séance**: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **26**  
Nombre de présents: **18**  
Nombre de pouvoirs: **5**  
Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** : François ELIE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hélène GINGAST à Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Isabelle MOUFFLET à Eric BIOJOUT, Hassane ZIAT à Michel BUISSON,

**Excusé(s)**: Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JANVIER 2026**

**DÉLIBÉRATION  
N°2026.01.016.B**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

**PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS SUITE A UN DOMMAGE MATERIEL CAUSE AU VEHICULE D'UN TIERS DANS LA ZONE ARTISANALE DES BRANDEAUX A PUYSMOYEN**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSOURCES AU SERVICE DES POLITIQUES ET DES CITOYENS

Ambition : MAITRISE DES RISQUES JURIDIQUES ET FINANCIERS

Enjeux : [90301 -9) OPTIMISER LA GESTION DE LA DETTE]

La direction de la voirie et des espaces publics de GrandAngoulême est en charge de l'entretien de la voirie dans la zone artisanale des Brandeaux, située sur la commune de Puymoyen.

Le 18 novembre 2025, un incident est survenu dans cette zone entraînant des dégâts sur une voiture qui circulait sur la route. En effet, le passage dans un nid de poule a provoqué la crevaison du pneu arrière droit du véhicule appartenant à un tiers.

Au vu des dommages consécutifs à cet incident imputable à GrandAngoulême et conformément à l'article 1242al.5 du code civil, un protocole transactionnel est proposé à ce tiers afin de régler intégralement la facture pour la réparation de son véhicule, qui s'élève à 162,12 €.

En contrepartie, le tiers renonce à toute demande indemnitaire complémentaire.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le recours à la transaction afin de mettre un terme au différend opposant GrandAngoulême et le tiers demandeur, sur la base des concessions réciproques mentionnées ci-dessus.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer le protocole transactionnel afférent.

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – article 65888.

<b>Pour</b> : 23 <b>Contre</b> : 0 <b>Abstention</b> : 0 <b>Non votant</b> : 0	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOPE LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	--